



LIFESAVING SOCIETY  
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

*The Lifeguarding Experts*  
*Les experts en surveillance aquatique*

## **Société de sauvetage Canada** **Description de tâche**

**Titre du poste : Commissaire au sauvetage sportif**

### **Objectif**

Diriger les centres d'activités et les projets de la Commission du sport conformément au plan stratégique de la Société de sauvetage du Canada (la " Société " ou la " SSC ")

### **Rapport hiérarchique**

Le commissaire relève du conseil d'administration par l'intermédiaire du bureau national, et doit respecter toutes les conditions énoncées dans le mandat de la Commission.

### **Mandat**

- Le commissaire, nommé par le conseil d'administration, doit être un bénévole et ne peut occuper un poste d'employé au bureau national ou dans une division.
- La durée du mandat du commissaire doit être de deux (2) ans.

### **Responsabilités**

1. défaire valoir la croissance du sport par le biais de politiques et de pratiques qui renforcent les capacités au niveau national.
2. Assurer le leadership de la Commission afin de soutenir et d'accroître la présence du sport au niveau national.
3. Participer de manière déontologique et légale, en respectant la confidentialité des discussions de l'équipe de gestion et du conseil d'administration.
4. Diriger la Commission :
  - Établir un calendrier de réunions,
  - Coordonner le travail de la Commission en ce qui a trait aux tâches spécifiques énoncées dans le mandat de la Commission,
  - Communiquer régulièrement avec les bénévoles de la Commission, et
  - Fournir une rétroaction aux bénévoles sur leur rendement.
5. Gérer et/ou superviser les objectifs de la Commission, les principes politiques et l'exécution des tâches opérationnelles connexes.
6. Gérer le budget et travailler aux priorités stratégiques de la Commission en respectant le budget annuel lui étant alloué.
7. Réaliser les priorités et autres projets selon les directives du conseil d'administration.
8. Collaborer avec le directeur général et le personnel du bureau national pour soutenir les politiques et procédures sportives
9. Assister aux réunions du conseil d'administration selon la demande et les besoins afin de le tenir informé des avancées et de représenter les intérêts de la Commission ou de répondre aux interrogations.

10. Assister à d'autres réunions de la Société, notamment à des réunions en personne (incluant l'Assemblée générale annuelle) ou à des réunions de planification stratégique ou de priorités.
11. Faire un résumé des réalisations et des faits saillants de la Commission au cours de l'exercice fiscal, qui sera inclus dans le prochain Rapport annuel.
12. Travailler de concert et en collaboration avec les autres commissions, au besoin, pour mettre en œuvre des initiatives ou des projets communs regroupant plusieurs commissions.

### **Compétences générales et domaines de connaissances**

1. Disponibilité à participer en tant que bénévole pendant toute la durée du mandat.
2. Bonne compréhension de la structure, des programmes et des services de la Société, incluant mais sans s'y limiter, les priorités provinciales, nationales et internationales.
3. Bonne compréhension des relations entre la Société comme entité et les diverses parties prenantes internes et externes.
4. Bonne compréhension des mandats généraux des différentes commissions, tout en portant une attention particulière au mandat spécifique à la Commission du sauvetage sportif.
5. Aptitudes démontrées en leadership, en gestion de projet et en travail de groupe, et capacité de travailler en équipe.
6. Capacité de diriger, encadrer et soutenir les bénévoles qui travaillent avec la Commission.
7. Capacité de travailler de concert avec le personnel dont le travail appuie la Commission.
8. Capacité de recueillir de l'information de divers groupes et parties prenantes, et de travailler en collaboration avec eux.
9. Excellentes aptitudes en communication ou en présentation, à l'oral comme à l'écrit.
10. Bonne capacité à s'exprimer en anglais; le français est un atout.
11. Capacité d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques, tant au niveau national qu'international, dans le domaine couvert ou supervisé par ladite Commission.
12. Disponibilité/capacité de voyager et participer à des réunions en personne avec les membres de la Commission et d'autres membres du personnel clé de la Société.

### **Compétences et connaissances additionnelles – Commissaire au sauvetage sportif**

1. Élaborer des politiques, des systèmes et des structures concernant la gestion du sauvetage sportif et s'assurer qu'ils soient conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Société de sauvetage Canada.
2. Être responsable de toute tâche inhérente à l'objectif de la Commission du sauvetage sportif.
3. Représenter la Société de sauvetage Canada et se prononcer en son nom en ce qui a trait au sauvetage sportif, tant au niveau national qu'international.
4. Avoir une bonne compréhension des concepts relatifs au développement à long terme des athlètes (DLTA), et de la vision du développement sportif centrée sur l'athlète.
5. Posséder de l'expérience en ce qui a trait au sauvetage sportif, à la gestion d'événements, à la formation, à l'entraînement, à l'arbitrage, au pointage et au développement de la haute performance.
6. Avoir une bonne compréhension des besoins de la Société et de ses divisions pour promouvoir le positionnement et le développement du Sauvetage sportif dès la base, encourager l'accueil de championnats nationaux et offrir aux athlètes la possibilité de participer à des activités de haute performance, tant au niveau national qu'international.
7. Avoir une bonne compréhension et disponibilité à mettre en œuvre les meilleures pratiques pour l'entraînement et la gestion des équipes afin de mieux gérer ou atténuer les risques.

8. Être disponible pour travailler de concert avec les différentes divisions pour coordonner et gérer efficacement toute logistique entourant l'organisation de compétitions et les entraînements auxquels les athlètes canadiens peuvent participer.
9. Recommander au conseil d'administration des candidatures pour fins de nomination pour des postes internationaux relatifs au sauvetage sportif.
10. Appuyer la candidature d'officiels pour nomination à des compétitions nationales et internationales.